

tente du Duc Charles - Leopold , par laquelle il traite le Duc Chrétien - Louis son frere de perturbateur du repos public ; avec cette ajoute téméraire “ que
 „ comme personne ne peut servir en même tems
 „ Dieu & Bélial , son frere pouvoit aussi moins s'ap-
 „ prier le droit de nommer les Mecklembourgeois
 „ ses fidèles Sujets, que Satan donner le titre de ses
 „ enfans à ceux de Dieu. „

VIII *Prusse*. Le nouveau Traité entre l'Empereur & Sa Majesté Prussienne, dont nous avons parlé plus haut, est comme conclu. Si les avis de ce Royaume accusent juste, il paroît déjà, & porte entr'autres choses “ qu'au cas que la France entreprenne de
 „ commettre des hostilités contre l'Empire sur le
 „ Haut - Rhin, le Roy commandera 50000. hom-
 „ mes de ses Troupes, pour aller joindre celles de
 „ l'Empereur & de l'Empire, qui s'opposeront aux
 „ desseins des ennemis ; & que comme la plus gran-
 „ de partie de ces 50000. hommes doit être tirée
 „ de la Prusse, de la Pommeranie, & de la Nou-
 „ velle Marche de Brandebourg, l'Empereur & la
 „ Czarine s'engagent de leur côté à garantir ces
 „ Provinces de toute insulte pendant la guerre. „
 Voilà, comme on nous en assure, l'essentiel de ce Traité, dont le Comte de Seckendorff , Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, doit avoir informé sa Cour par un Exprés, aussi bien que des nouvelles assurances qui lui ont été données par le Roy, que Sa Majesté observera ponctuellement tous les anciens engagemens avec l'Empereur, & de cette ajoute ; sçavoir, “ qu'elle approuve les mesures prises par
 „ les deux Couronnes pour empêcher l'avenement
 „ du Roy Stanislas au Trône de Pologne ; & qu'elle
 „ a envoyé ordre à ses Ministres à Varsovie d'agir
 „ de concert à cette opposition avec ceux de Leurs
 „ Majestés Imperiale & Czarienne. „ Il est d'ailleurs